



Conseil du développement industriel

Cinquante-deuxième session

Vienne, 25-27 novembre 2024

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

Activités d'évaluation et de contrôle interne

Activités de contrôle interne

Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne

On trouvera dans le présent document, qui constitue une mise à jour du précédent rapport, publié sous la cote IDB.51/24, des informations sur les activités de contrôle interne, conformément aux décisions IDB.44/Dec.3 et IDB.51/Dec.10 du Conseil. Conformément à la décision IDB.51/Dec.10 du Conseil, les missions d'audit interne dont il est question seront résumées dans le document de séance portant la cote IDB.52/CRP.9.

I. Rappel

1. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne assume trois fonctions de contrôle à l'ONUDI : l'évaluation indépendante, l'audit interne et l'enquête. Son mandat consiste à fournir, de manière indépendante et objective, des services d'assurance, de conseil, d'évaluation et d'enquête afin d'améliorer la responsabilité et l'apprentissage, et de donner plus de valeur, d'efficacité et d'efficacités aux opérations, au dispositif de contrôle interne, à la gestion des risques, à la gestion axée sur les résultats et à la gouvernance organisationnelle de l'ONUDI.
2. La fonction de contrôle interne, qui comprend l'audit interne et l'enquête, est régie par la Charte du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne¹, la politique d'audit interne de l'ONUDI² et la politique d'enquête de l'ONUDI³. Elle est

¹ Circulaire du Directeur général DGB/2020/11, figurant dans le document IDB.48/25 et approuvée par le Conseil du développement industriel dans sa décision IDB.48/Dec.10.

² Circulaire du Directeur général DGB/2021/12.

³ Circulaire du Directeur général DGB/2021/13.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



également encadrée par le manuel de l’audit interne, ainsi que par les lignes directrices relatives aux enquêtes⁴.

3. Le Bureau de l’évaluation et du contrôle interne continue de fournir au Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle (Comité de contrôle) une vue d’ensemble de ses activités lors de ses réunions ordinaires, et de lui soumettre, pour avis, ses plans de travail avant publication.

II. Travaux d’audit interne menés au cours de la période considérée

4. Le Bureau de l’évaluation et du contrôle interne a publié neuf rapports d’audit interne stratégiques ou institutionnels, qui portaient sur différents aspects des priorités et des opérations de l’ONUDI. Il s’agissait de missions consultatives et d’examen ponctuels destinés à éclairer l’équipe de direction dans sa prise de décisions relatives à la gestion des risques et sur les mesures à prendre pour obtenir de meilleurs résultats à l’échelle de l’Organisation. Les figures 1 et 2 présentent une vue d’ensemble des rapports d’audit interne, par type de mission et par domaine d’activité, respectivement.

Figure 1
Rapports, par type de mission (neuf rapports)

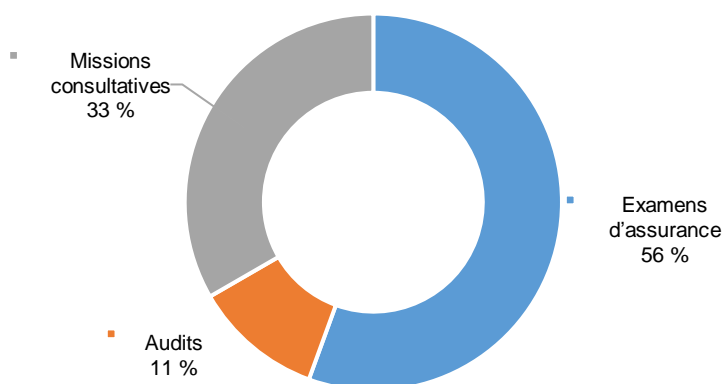
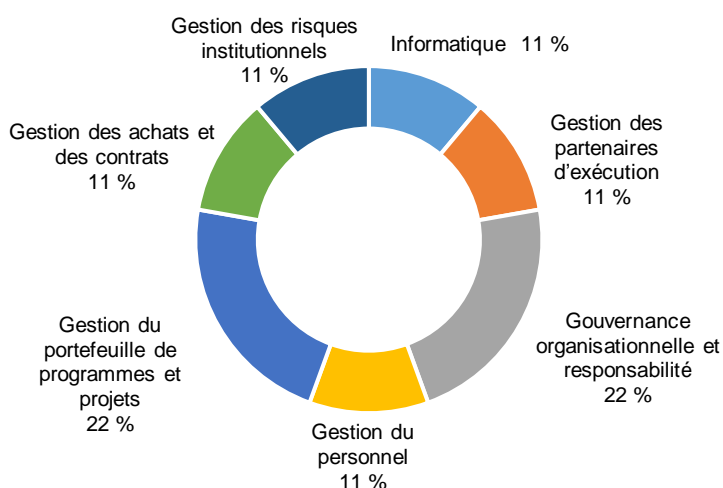


Figure 2
Rapports, par domaine d’activité (neuf rapports)



⁴ Instruction administrative AI/2022/03.

5. Les missions d'assurance du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne ont contribué à une amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des processus de l'ONUDI et à un renforcement des contrôles lorsque cela était nécessaire. À titre d'exemple, un examen d'assurance a permis de réaliser des économies d'un montant de 181 670 euros et de réduire la charge de travail du personnel dans la Division des services de gestion des actifs et de logistique.

6. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a conçu et animé des ateliers de renforcement des capacités pour la Direction des services et opérations internes. Ces ateliers visaient à renforcer l'environnement de contrôle interne de l'Organisation en définissant une interprétation commune du modèle des trois lignes de l'ONUDI et le lien de celui-ci avec le dispositif de contrôle interne de l'Organisation. Pendant sept sessions, 84 responsables, chefs d'équipe et autres membres du personnel ont été formés.

7. La fonction d'audit interne a fourni un appui consultatif à la direction par des contributions et des commentaires sur 28 textes administratifs, documents stratégiques et opérationnels et accords. On trouvera aux figures 3 et 4 une vue d'ensemble de l'appui consultatif apporté à la direction par le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne.

Figure 3

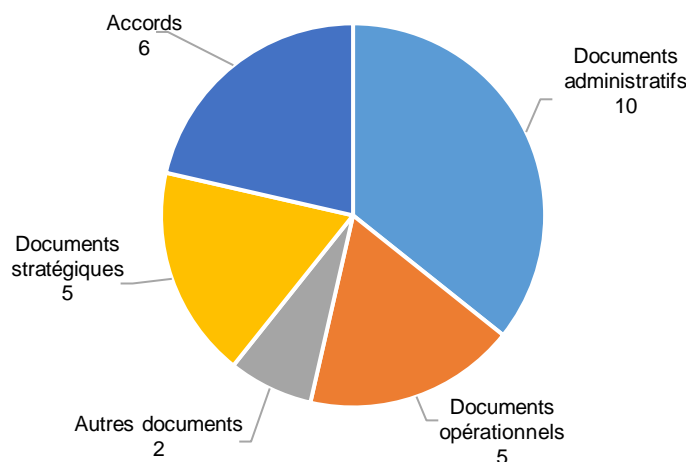
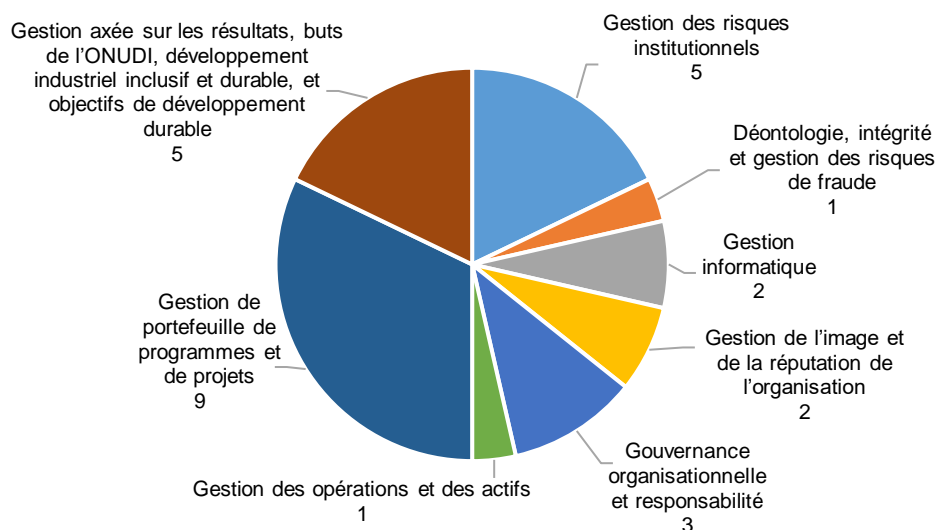
Appui consultatif, par type de document

Figure 4

Appui consultatif, par domaine d'activité

III. Vue d'ensemble des travaux d'audit interne et d'enquête

8. La fonction d'audit interne du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a permis d'ajouter de la valeur aux processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'Organisation en menant les missions répertoriées ci-dessous. Celles-ci seront résumées dans un document de séance (IDB.52/CRP.9).

<i>Missions menées en 2023</i>	<i>Type</i>
Transfert de projets dans le cadre du processus de restructuration de l'ONUDI	Audit
Sélection des partenaires d'exécution de l'ONUDI	Examen d'assurance
Contrôles internes relevant de la deuxième ligne (selon le modèle des trois lignes de l'ONUDI)	Examen d'assurance
Gestion de l'accès à privilèges des utilisateurs à certains progiciels de gestion intégrés	Examen d'assurance
Gestion des risques institutionnels	Examen d'assurance
Exécution de projets	Mission ponctuelle
Améliorations apportées au processus d'achat	Mission ponctuelle
Exécution des processus d'audit et d'évaluation dans le logiciel TeamMate+	Examen d'assurance

9. La fonction d'enquête du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne continue de contribuer à une culture de la responsabilité, de la déontologie, de l'intégrité et de la bonne gouvernance au sein de l'ONUDI. En 2023, 22 plaintes pour inconduite ont été déposées. La majorité des allégations reçues avaient pour objet l'inconduite (autre que sexuelle); suivie de la fraude, de la corruption et d'autres irrégularités financières. Sur cette base, le Bureau a établi 17 rapports d'évaluation préliminaire et publié trois rapports d'enquête.

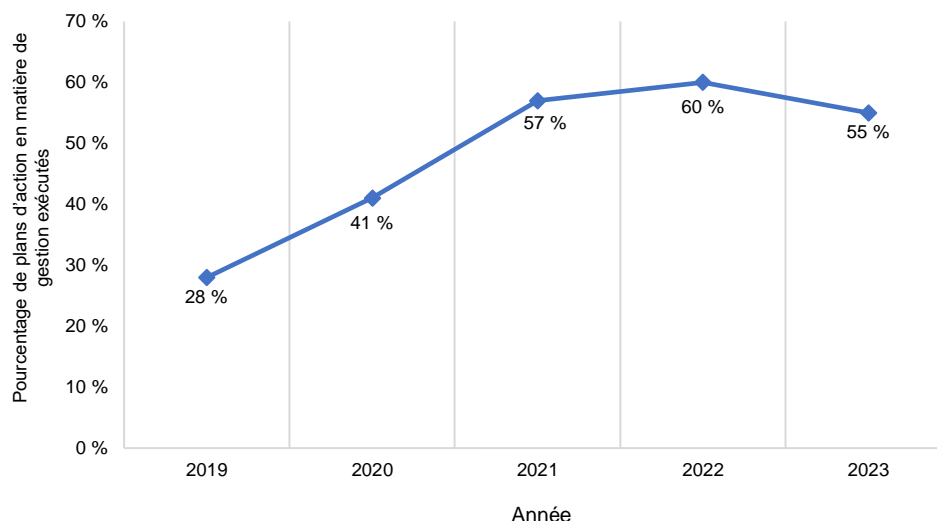
10. Le nombre de cas relevés est conforme à la moyenne des cinq dernières années, environ 17 % d'entre eux justifiant une enquête approfondie. Dans un souci de sensibilisation et de transparence, une circulaire sur l'action menée par l'ONUDI contre l'inconduite en 2023 a été publiée le 16 mai 2024. Par ailleurs, le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a contribué de manière proactive aux activités de sensibilisation à la fraude.

11. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne assure qu'au cours de la période considérée, il a agi de manière indépendante et objective, sans qu'aucune partie interne ou externe n'intervienne ou ne l'influence dans la planification et l'exécution de ses activités de contrôle interne. Toutefois, il convient de signaler que des restrictions sur le plan du budget opérationnel et des ressources humaines ont limité sa marge de manœuvre (voir sect. VI).

IV. Exécution des plans d'action en matière de gestion

12. Si l'exécution des plans d'action en matière de gestion est une responsabilité qui incombe à la direction, le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a continué d'en assurer le suivi et de la faciliter, notamment en organisant des réunions avec les chefs des directions et les nouveaux responsables de plans d'action, et en automatisant le processus de suivi. Comme le montre la figure 5, qui présente le taux d'exécution de l'ensemble des plans d'action issus de l'audit interne depuis 2019, ce taux s'est maintenu, en 2023, entre 55 % et 60 %.

Figure 5
Taux d'exécution cumulé des plans d'action en matière de gestion issus de l'audit interne au cours des cinq dernières années



13. En 2023, 12 % des plans d'action en matière de gestion arrivant à échéance cette année-là ou antérieurement ont été exécutés. À la fin de l'année, l'échéance était dépassée pour 29 plans et seuls quatre plans avaient été exécutés. L'attention de l'équipe de direction a été appelée sur les risques institutionnels liés au dépassement des échéances des plans d'action en matière de gestion et sur le fait qu'il importait d'exécuter ces plans en temps voulu, afin de contribuer à l'optimisation des processus de coopération technique et au recouvrement intégral des coûts ; à une allocation efficace et efficiente des ressources ; à l'amélioration des processus internes, notamment des processus de planification des effectifs et de perfectionnement du personnel, et des processus d'achat ; et au renforcement de la structure de gouvernance interne.

14. Après la mise en place, en 2024, d'une nouvelle procédure de communication sur l'acceptation des risques, le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne informera plus explicitement des risques élevés et critiques résiduels ou acceptés, le cas échéant, dans ses rapports annuels au Directeur général et au Conseil, et dans ses exposés au Comité de contrôle.

V. Assurance de la qualité et amélioration de la fonction d'audit interne

15. Conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, une évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne a été achevée le 31 mai 2024. Elle a une nouvelle fois donné lieu à la meilleure appréciation possible, à savoir que la fonction était « généralement conforme » aux Normes⁵. Les personnes chargées de l'évaluation ont conclu que l'audit interne à l'ONUDI était une fonction mature, qui donnait lieu à des rapports de grande qualité et que la direction et les autres parties prenantes appréciaient. Au cours de l'évaluation, les principales parties prenantes, notamment le Président du Conseil, les membres du Comité de contrôle et le Commissaire aux comptes, ont été interrogées. Plusieurs pratiques efficaces ont été mises en évidence dans le rapport, preuve de l'importance attachée par la fonction à l'excellence et à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation.

⁵ Voir note d'information aux missions permanentes n° 24 du 25 juin 2024.

16. Outre la communication sur les risques, on a recensé deux domaines pouvant faire l'objet d'améliorations : il s'agirait, d'une part, d'acquérir de solides compétences techniques en matière d'audit informatique interne, et d'autre part, d'assurer au Bureau de l'évaluation et du contrôle interne un budget opérationnel suffisant, éventuellement en lui affectant un pourcentage du budget ordinaire, comme dans d'autres organisations des Nations Unies. La garantie de l'affectation de ressources, au moins pour les voyages et la formation, permettrait de renforcer considérablement l'indépendance opérationnelle du Bureau.

17. Dans ce contexte, le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne s'appuiera sur les avis du Comité de contrôle et sur la décision IDB.51/Dec.10 adoptée récemment, par laquelle le Conseil, au paragraphe f), demande au Secrétariat « d'assurer, pour l'exercice biennal 2026-2027, un financement transparent, durable et prévisible des fonctions d'évaluation indépendante et de contrôle interne ». Le Bureau réaffirme par ailleurs la nécessité pour le Conseil de continuer d'envisager et de demander un financement transparent, durable et prévisible de ces fonctions.

VI. Ressources

18. Actuellement, 6 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux sont inscrits au budget au titre des fonctions de contrôle interne (audit interne et enquête) du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne ; ils sont occupés par la Chef du groupe, 3 personnes chargées de l'audit, 2 personnes chargées des enquêtes et 2 membres du personnel d'appui.

19. Comme indiqué dans le rapport d'évaluation externe de la qualité, le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne ne dispose pas d'un budget opérationnel garanti pour la formation, les activités de conseil, les voyages et la technologie.

20. Par ailleurs, compte tenu du manque de ressources actuel, la fonction d'audit interne n'est pas en mesure de prendre pleinement en charge, dans le cadre de son plan de travail, toutes les activités présentant un niveau de risque élevé qui ont été recensées.

VII. Perspectives

21. Les plans de travail des fonctions d'audit interne et d'enquête du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne pour 2024-2025 ont été approuvés en février 2024, suivant une méthode actualisée d'évaluation des risques. Un examen d'assurance de la gestion des risques institutionnels à l'ONUDI et un examen des lignes directrices applicables aux programmes et projets de coopération pour le développement ont été achevés au début de 2024.

22. Un examen d'assurance des mécanismes de gouvernance interne de l'ONUDI a été entamé. Deux autres missions sont prévues pour 2024 : un audit sur les projets faisant intervenir des modes de financement innovants et un examen d'assurance du cadre de gouvernance régissant une ONUDI dotée de moyens numériques adaptés à ses objectifs. Le plan de travail de la fonction d'audit interne pour 2025 prévoit des missions d'audit interne sur les processus d'information financière, le processus de recrutement et les contrôles informatiques généraux, ainsi qu'une mission conjointe sur un bureau de pays ou un bureau sous-régional. Ce plan de travail restera souple et dynamique afin de permettre au Bureau de l'évaluation et du contrôle interne d'anticiper les risques et les difficultés que fait naître l'évolution de l'environnement de l'ONUDI.

23. Comme toujours, la capacité du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne à aider l'Organisation de manière indépendante, crédible et objective à atteindre ses buts dépend en fin de compte de la continuité du soutien qu'il reçoit de l'équipe de direction et des États Membres de l'ONUDI.

VIII. Mesure à prendre par le Conseil

24. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.
